



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 71

Votants : 76 (dont 5
procurations)

Séance du 13 décembre 2018

N°39

OBJET :

**INSTAURATION
DU REGIME DE
DECLARATION
PREALABLE
POUR
EDIFICATION DE
CLOTURES ET
RAVALEMENT
DE FACADE SUR
LES COMMUNES
DE
COGNAT-
LYONNE
SAINT-
GERMAIN-DES-
FOSSÉS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

20 DEC. 2018

Publiée ou notifiée le :

20 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R.421-12 et R.421-17-1,

Vu la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cognat-Lyonne approuvé par délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 20 septembre 2018,

Vu la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain-des-Fossés approuvé par délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 20 septembre 2018,

Considérant la possibilité d'instaurer l'obligation de recourir à une demande de déclaration préalable pour tout projet d'édification de clôture ou de ravalement de façade,

Considérant que pour permettre la mise en œuvre des dispositions des règlements des PLU de Cognat-Lyonne et Saint-Germain-des-Fossés, il apparaît nécessaire d'exercer un contrôle sur la nature et l'apparence des clôtures ainsi que sur l'aspect des façades. Ces procédures permettront également d'éviter la réalisation de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'acter le principe du dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôture ainsi que pour les travaux de ravalement de façade sur les territoires régis par les PLU de Cognat-Lyonne et Saint-Germain-des-Fossés,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 39 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - INSTAURATION DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE POUR EDIFICATION DE CLOTURES ET RAVALEMENT DE FACADE SUR LES COMMUNES DE COGNAT-LYONNE - SAINT-GERMAIN DES FOSSES

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 13dec2018_39

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13dec2018_39-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 39.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_39-DE-1-1_1.pdf)